



## Les mesures de protection et les dispositions à prendre à l'ouverture d'une mesure

TUTELLE  
CURATELLE  
INVENTAIRE  
COMpte-RENDU DE GESTION  
OBLIGATIONS  
ROLE  
HABILITATION FAMILIALE

Le Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux propose de vous présenter les différentes mesures de protection, et les dispositions à prendre à l'ouverture d'une mesure.

**Mardi 8 Décembre 2020 - De 14h à 16h**

**En visio**

Pour assister à la visioconférence, inscrivez-vous au **03.20.54.97.61** ou par mail à l'adresse suivante [pointinfofamille@udaf59.org](mailto:pointinfofamille@udaf59.org) en nous communiquant une adresse mail.

